

---

## Programme de Formation

---

# MASTERCLASS - IA de confiance : feuille de route de conformité pour une entreprise



---

### Organisation

---

**Durée :** 3 heures

**Mode d'organisation :** À distance

---

### Contenu pédagogique

---



#### **Public visé**

Chefs de projets incorporant de l'IA, décideurs



#### **Objectifs pédagogiques**

- Analyser et évaluer les obligations prévues par l'IA à partir d'une lecture exécutive du texte
- Cartographier les risques des systèmes d'IA
- Concevoir une feuille de route de gouvernance et de conformité actionnable



#### **Description**

Le Calendrier d'application de l'IA ACT est échelonné mais déjà lancé : interdictions et obligations IA applicables depuis le 2 février 2025 ; obligations pour les modèles d'IA à usage général (GPAI) à partir du 2 août 2025 ; applicabilité complète au 2 août 2026 (avec une période prolongée jusqu'au 2 août 2027 pour certains systèmes à haut risque intégrés à des produits réglementés). La mise en conformité des systèmes d'IA est donc un enjeu majeur pour les entreprises.

A ce titre, nous vous proposons une Masterclass pour :

- acquérir les bonnes pratiques d'analyse de risques, d'évaluation et d'encadrement tant techniques que juridiques,
- identifier et prioriser les systèmes d'IA de l'entreprise selon les catégories de risque de l'AI Act (inacceptable, haut risque, limité/minimal, GPAI)
- comprendre les risques liés à l'utilisation des SIA,
- tracer une trajectoire de conformité alignée sur les jalons réglementaires et de comprendre les bons arbitrages entre performance, rapidité d'itération et exigences de conformité (documentation, évaluations d'impact, biais, robustesse, privacy & sécurité),
- définir une gouvernance IA (rôles, comités, politiques, contrôles internes, indicateurs) permettant auditabilité, traçabilité et redevabilité. Panorama de stratégies à mettre en œuvre pour mettre en conformité des algorithmes d'IA défaillant.





### **Prérequis**

Aucun prérequis technique avancé n'est exigé pour cette formation, mais un intérêt pour l'utilisation des systèmes d'IA et la posture à avoir pour son utilisation en toute confiance seront des éléments favorables à une meilleure expérience d'apprentissage.



### **Modalités pédagogiques**

La formation est disponible en présentiel ou à distance.



### **Moyens et supports pédagogiques**

Les supports de formation seront remis aux participants sous forme de fichiers PDF.



### **Modalités d'évaluation et de suivi**

Un suivi individualisé par des évaluations formatives ou un REX collégial est assuré. Une attestation de fin de formation est délivrée à la fin du parcours.



### **Informations sur l'admission**

L'admission à cette formation ne fait l'objet d'aucun examen, test ou sélection préalable ; l'inscription est validée après réception du dossier complet et confirmation par l'organisme de formation.



### **Informations sur l'accessibilité**

Notre organisme s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à distance et en présentiel aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap est mobilisable afin d'analyser les besoins spécifiques et de mettre en place, lorsque cela est possible, les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles nécessaires.